



MAIRIE
d'

A B I D O S
64150

Tél : 05 59 71 57 15
Mail : mairie@abidos.fr

Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le

2025/06/26-01

ID : 064-216400036-20250626-2025_06_26_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ABIDOS**

Séance du Jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude MIRASSOU, Maire.

Présents : Mme Mélinda CAZALET, MM. Bernard CAZENAVE, Christian CHAFFANEL, Thierry LESCOUTE, Jean-Claude MIRASSOU, Christophe PERY,

Absents excusés : Mmes Karine AGRAFEIL, Martine BACARDATZ, Morgane BUISSON, M. Bernard SICRE.

M. Thierry LESCOUTE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Echange amiable rue Chalosse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre de la réouverture du canal de la rue chalosse pour l'évacuation des eaux pluviales, il a été nécessaire de réaliser un échange amiable de parcelles entre la Commune d'Abidos et les propriétaires terriens des parcelles concernées par le projet.

À la suite des travaux du canal, le Cabinet de géomètre de l'Agence Tèrra a réalisé un document modificatif du parcellaire. Pour la Commune d'Abidos, il en résulte l'échange de parcelles ci-dessous :

DÉSIGNATION

La Commune d'Abidos cède à titre d'échange les parcelles ci-après désignées :

Section	N°	Parcelle mère	Lieudit	Surface	Parcelles attribuées à
B	556	B 496	SALIGUE DE LA BAYSE	00 ha 00 a 04 ca	Indivision BACARDATZ
B	563			00 ha 00 a 34 ca	Indivision LASSUS-PIGAT
B	564			00 ha 00 a 04 ca	Indivision BACARDATZ
B	565			00 ha 00 a 33 ca	Indivision BACARDATZ
B	577			00 ha 00 a 04 ca	Indivision BACARDATZ
B	568			00 ha 02 a 33 ca	Indivision BAQUE
B	571			00 ha 00 a 08 ca	M. Thierry CAMET
B	572			00 ha 01 a 09 ca	M. J-François MIRASSOU
B	575			00 ha 00 a 05 ca	M. Jean-Claude MARLAT
B	576			00 ha 00 a 27 ca	M. Jean-Claude MARLAT
Total surface				00 ha 04 a 61 ca	

EN CONTRE ÉCHANGE

En remplacement, il est attribué à la Commune d'Abidos les parcelles suivantes :

IDENTIFICATION DU BIEN

Section	N°	Lieudit	Surface	Parcelles appartenant à
B	516	CASALA	00 ha 01 a 69 ca	Indivision BAQUE
B	517	CASALA	00 ha 01 a 60 ca	Indivision BAQUE
B	560	PARTILLE	00 ha 00 a 18 ca	Indivision BAQUE
B	561	PARTILLE	00 ha 01 a 00 ca	Indivision BAQUE
B	523	CASALA	00 ha 01 a 03 ca	M. et Mme BERMUDEZ-GALLEG
B	524	CASALA	00 ha 00 a 97 ca	M. et Mme BERMUDEZ-GALLEG
B	526	5065 RUE GAVE BAÏSE	00 ha 00 a 20 ca	Indivision BACARDATZ
B	527	5065 RUE GAVE BAÏSE	00 ha 00 a 01 ca	Indivision BACARDATZ
B	529	5065 RUE GAVE BAÏSE	00 ha 00 a 18 ca	Indivision BACARDATZ
B	530	CASALA	00 ha 00 a 36 ca	Indivision BACARDATZ
B	531	CASALA	00 ha 00 a 68 ca	Indivision BACARDATZ
B	533	PARTILLE	00 ha 00 a 52 ca	Indivision MIRASSOU
B	534	PARTILLE	00 ha 00 a 36 ca	Indivision MIRASSOU
B	537	CASALA	00 ha 00 a 46 ca	M. Jean-François MIRASSOU
B	538	CASALA	00 ha 00 a 86 ca	M. Jean-François MIRASSOU
B	540	CASALA	00 ha 00 a 13 ca	M. Jean-François MIRASSOU
B	542	CASALA	00 ha 00 a 85 ca	M. Jean-Claude MARLAT
B	543	CASALA	00 ha 00 a 83 ca	M. Jean-Claude MARLAT
B	545	CASALA	00 ha 01 a 61 ca	M. Jean-Claude MARLAT
B	548	CASALA	00 ha 00 a 59 ca	M. Thierry CAMET
B	549	CASALA	00 ha 00 a 85 ca	M. Thierry CAMET
B	551	CASALA	00 ha 00 a 06 ca	M. Thierry CAMET
B	553	CASALA	00 ha 00 a 46 ca	Indivision LASSUS-PIGAT
B	554	CASALA	00 ha 00 a 02 ca	Indivision LASSUS-PIGAT
B	555	CASALA	00 ha 00 a 96 ca	Indivision LASSUS-PIGAT
Total surface			00 ha 16 a 46 ca	

CONSTITUTION DE SERVITUDE(S)Servitude de passageFonds dominant :

Identification du ou des propriétaire(s) du fonds dominant : la Commune d'Abidos
Commune : Abidos

Désignation cadastrale : Section B n° 517, 524, 526, 527, 530, 538, 543, 548, 551, 555, 557, 560, 566, 570, 574.

Fonds servant :

Identification du ou des propriétaire(s) du fonds servant : Madame Ida BACARDATZ, Monsieur Serge BACARDATZ, Madame Monique BORDENAVE et Madame Sylvie BORDENAVE

Commune : Abidos

Désignation cadastrale : Section B n° 528, 564

Désignation cadastrale : Section B n° 552, 563

Désignation cadastrale : Section B n° 520, 525, 550, 571

Désignation cadastrale : Section B n° 519, 547

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constitue au profit du fonds dominant, ce qui est accepté par son propriétaire, un droit de passage pour l'entretien annuel des fossés riverains.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires actuels et successifs du fonds dominant, ayants droit et préposés, pour le besoin de leurs activités.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de 3 mètres.

Son emprise est figurée au plan ci-annexé approuvé par les parties.

Le passage devra être libre pour effectuer l'entretien prévu par la servitude.

Il ne pourra être ni obstrué ni fermé par un portail d'accès, sauf dans ce dernier cas accord entre les parties.

Le propriétaire du fonds servant entretiendra à ses frais exclusifs le passage de manière qu'il soit normalement carrossable par un véhicule. Le défaut ou le manque d'entretien le rendra responsable de tous dommages intervenus sur les véhicules et les personnes et matières transportées, dans la mesure où ces véhicules sont d'un gabarit approprié pour emprunter un tel passage.

L'utilisation de ce passage ne devra cependant pas apporter de nuisances au propriétaire du fonds servant par dégradation de son propre fonds ou par une circulation inappropriée à l'assiette dudit passage.

ÉVALUATION DES PARCELLES ECHANGÉES

SOULTE

La différence de valeur des parcelles cédées et des parcelles reçues par la Commune d'Abidos s'élève à moins cinq mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (- 5 785,00 eur)

En conséquence, le présent échange est fait moyennant les soultes à la charge de la Commune d'Abidos et réparties de la manière suivante :

- a) au profit de **Monsieur Robert BAQUE et Madame Magali BAQUE** la soulte d'un montant de NEUF CENT SOIXANTE-HUIT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (968,50 EUR)
- b) au profit de **Monsieur Félix BERMUDEZ-GALLEGO et Madame Carole MARTINET** la soulte d'un montant de TROIS CENT VINGT-CINQ EUROS (325,00 EUR)
- c) au profit de **Madame Ida BACARDATZ, Monsieur Serge BACARDATZ, Madame Monique BORDENAVE et Madame Sylvie BORDENAVE** la soulte d'un montant de NEUF CENT DIX EUROS (910,00 EUR)
- d) au profit de **Monsieur Jean-François MIRASSOU** la soulte d'un montant de MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (1 293,50 EUR)
- e) au profit de **Monsieur Jean-Claude MARLAT** la soulte d'un montant de MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (1475,50 EUR)
- f) au profit de **Monsieur Thierry CAMET** la soulte d'un montant de DEUX CENT SOIXANTE-SIX EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (266,50 EUR)
- g) au profit de **Madame Louise SEMPE, Monsieur Gérard LASSUS-PIGAT et Monsieur Jean LASSUS-PIGAT** la soulte d'un montant de CINQ CENT QUARANTE-SIX EUROS (546,00 EUR)

PAIEMENT SOULTE

La somme totale de **CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (5 785,00 EUR)** formant le montant de la soulte sera versée directement à l'Office Notarial par la Commune d'Abidos.

FRAIS

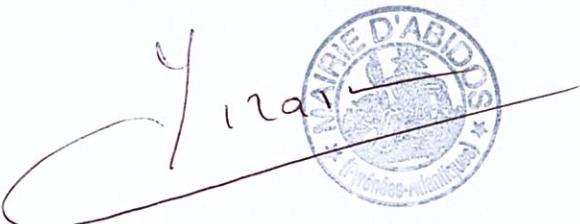
Les frais dudit échange seront réglés par la Commune d'Abidos.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** de procéder à un échange amiable de terrains nécessaire aux travaux de réouverture du canal de la rue Chalosse, dans les conditions détaillées ci-dessus,
- **DÉCIDE** de nommer Maître Anne-Laure GILARDIN, notaire, domiciliée à ARZACQ-ARRAZIGUET (64410), Place de l'Eglise, pour la préparation des actes à passer,
- **DÉSIGNE** l'Agence Tèrra, Géomètre Expert, domiciliée à PAU (64000), 3 rue des Tiredous, pour les divisions foncières,
- **DÉSIGNE** Madame Martine BACARDATZ, Adjointe au Maire pour la signature de l'acte notarié et de tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération,
- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré à ABIDOS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,




Jean-Claude MIRASSOU

Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	06
Nombre de suffrages exprimés	06
Votes : Contre	0
Pour	06
Date de convocation : 19 juin 2025	
Date d'affichage : 26 juin 2025	